

Système d'Information  
et de Communication Administrative  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**  
Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du ..... Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme** : Office National des Postes  
**Domaine de la prestation** : Services financiers de la Poste  
**Objet de la prestation** : Envoi d'un e-mandat sur Internet

**Conditions d'obtention**

- avoir un compte virtuel sur Internet alimenté par €-DINAR ;
- disponibilité de l'argent au moment de l'émission du mandat ;
- payer les taxes postales.

**Pièces à fournir**

Visiter le site Internet à l'adresse suivante : [www.e-shop.poste.tn/mandat](http://www.e-shop.poste.tn/mandat)

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Visiter le site Internet <a href="http://www.e-shop.poste.tn/mandat">www.e-shop.poste.tn/mandat</a>	- Client	- Immédiat
- Compléter les indications du mandat et transfert du montant par €-DINAR	- Client	- Immédiat
- Emission du mandat ;	- Agence virtuelle des produits postaux	- Immédiat
- Paiement du mandat au bénéficiaire .	- Bureau de poste	- Immédiat

**Lieu de dépôt du dossier**

**Service** : Réseau Internet  
**Adresse** : [www.e-shop.poste.tn/mandat](http://www.e-shop.poste.tn/mandat)

**Lieu d'obtention de la prestation**

**Service** : Réseau Internet  
**Adresse** : [www.e-shop.poste.tn/mandat](http://www.e-shop.poste.tn/mandat)

**Délai d'obtention de la prestation**

Immédiat

**Références législatives et/ou réglementaires**

- Loi n°98-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Loi n°2000-83 du 9 août 2000 relative aux échanges et au commerce électronique.
- Décret n°97-82 du 20 janvier 1997 fixant les tarifs postaux et financiers applicables dans le régime interne.

Système d'Information  
et de Communication Administrative  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**  
Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du ..... Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme** : Office National des Postes  
**Domaine de la prestation** : Service financier de la Poste  
**Objet de la prestation** : Emission d'un Mandat Minute

**Conditions d'obtention**

- s'adresser à un bureau de poste informatisé ;
- payer le montant du mandat (le montant maximum autorisé = 2000 dinars) ;
- payer la taxe postale.

**Pièces à fournir**

l'imprimé réservé au transfert d'argent.

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- S'adresser à un bureau de poste informatisé et servir l'imprimé de transfert d'argent et le présenter avec l'argent à l'agent de guichet ;	- client	immédiat
- Vérifier les caractéristiques du mandat et exécuter l'opération et délivrer un reçu au client comportant un numéro confidentiel ;	- agent de guichet	
- Communiquer au bénéficiaire le numéro confidentiel ou charger le bureau de poste de le faire à sa place moyennant une taxe.	- client ou bureau de poste	

**Lieu de dépôt du dossier**

**Service** : bureaux de poste informatisés

**Lieu d'obtention de la prestation**

**Service** : bureaux de poste informatisés

**Délai d'obtention de la prestation**

Immédiat

**Références législatives et/ou réglementaires**

- Loi n° 98-38 du 2 Juin 1998 relative au code de la poste.
- Circulaire du Directeur Général de l'Office National des Postes n°49 du 18 Mai 2002.
- Circulaire du Directeur Général de l'Office National des Postes n° 66 du 14 Juin 2002.